

N°2020-01/01B

**Objet : ACQUISITION PARCELLE CADASTREE AN 141 SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.**

L'an deux mille vingt, le 29 janvier, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, à la salle Sud Roussillon à Latour-Bas-Erne, sous la présidence de Monsieur Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	12	<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	12	<b>Vote :</b>	<b>Contre :</b> 0
<b>Présents :</b>	9	<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Jacques FIGUERAS, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés :** Georges BRETONES, Thierry DEL POSO, Adel M'ZOURI.  
**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT

**Date de convocation :** 22 janvier 2020

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du projet de contournement de Saint-Cyprien nord par le prolongement de la voie des Massardes, comprenant une voirie à double sens (avec voie douce, pluvial et réseaux divers) la Communauté de Communes Sud Roussillon s'est rapprochée de la famille Bruzy, propriétaire de la parcelle cadastrée AN 141 lieudit Les Parets d'une superficie de 4 790 m<sup>2</sup>, afin d'acquérir tout ou partie de leur propriété.

Le service de France Domaines a émis un avis en date du 20 décembre 2019 évaluant à 3 € le m<sup>2</sup> en indemnité principale et 3 000 € pour les biens accessoires, soit 17 370,00 € au total.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AN 141 d'une superficie totale de 4 790 m<sup>2</sup>, au prix de 17 370,00 euros ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20200131-2020-01-01B-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2020  
Date de réception préfecture : 31/01/2020